



LA VILLE AGIT POUR FAVORISER L'OCCUPATION DES LOCAUX VACANTS
DES MESURES COMPLÉMENTAIRES POUR DYNAMISER LE TERRITOIRE

Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 juin 2026 – La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts poursuit le déploiement d'actions concrètes visant à renforcer la vitalité économique de son territoire. Dans cette perspective, elle met en place une approche structurée et complémentaire afin de favoriser l'occupation des locaux commerciaux et industriels vacants.

Ces interventions s'inscrivent dans une volonté claire de créer un environnement d'affaires dynamique, attractif et propice à l'investissement, tout en soutenant activement les initiatives porteuses pour le milieu.

Soutenir les projets grâce à un levier financier concret

Par l'adoption du Règlement numéro 2024-M-377 – Programme d'aide à l'économie locale et au développement durable, la Ville offre aux entreprises un outil financier visant à faciliter la réalisation de projets structurants.

Ce programme a pour objectif de dynamiser l'économie locale ainsi que de favoriser la revitalisation des espaces commerciaux et industriels, en ciblant certaines zones du centre-ville et des parcs d'affaires. Il permet notamment de soutenir des travaux d'amélioration ou d'agrandissement de bâtiments existants, de même que la construction de nouveaux immeubles.

Une attention particulière est accordée aux projets qui favorisent la création ou l'amélioration de locaux, ainsi que la remise en activité d'espaces vacants, contribuant ainsi à une occupation plus dynamique du territoire.

Afin d'encourager de façon tangible la réactivation de ces espaces, une bonification de 2 000 \$ est prévue lorsqu'un local vacant depuis plus de deux mois redevient occupé.

Ici bat le cœur des Laurentides

Selon la nature et la qualité des projets, l'aide financière accordée peut atteindre jusqu'à 20 000 \$. L'évaluation tient notamment compte de critères tels que la viabilité du projet, sa qualité globale ainsi que l'intégration de pratiques écoresponsables.

Encourager la remise en marché des espaces inoccupés

En complément de ce programme, la Ville a mis en place, par le Règlement numéro 2026-M-431, une mesure fiscale visant à inciter la remise en marché des locaux vacants.

Cette réglementation prévoit l'imposition d'une taxe sur les espaces inoccupés depuis 365 jours ou plus, calculée en fonction de leur superficie. Elle vise à encourager une utilisation active des bâtiments et à mobiliser les propriétaires dans la mise en valeur de leurs immeubles.

Des mécanismes d'exonération sont toutefois prévus afin de tenir compte de certaines situations particulières, notamment pour les immeubles faisant l'objet de travaux, de projets de transformation ou de circonstances spécifiques liées à leur état.

Une approche cohérente au service du dynamisme économique

En combinant des mesures de soutien financier et des incitatifs fiscaux, la Ville adopte une approche équilibrée qui appuie les entrepreneurs, valorise les espaces existants et contribue à renforcer la vitalité économique du territoire.

Ces actions permettent de structurer une offre commerciale et industrielle dynamique, en phase avec les besoins du milieu et son évolution.

Pour en savoir plus

Les entrepreneurs, promoteurs et propriétaires sont invités à communiquer avec l'équipe de développement économique afin d'en apprendre davantage sur les programmes et mesures en place.

Pour plus d'information sur la taxation des locaux vacants, consultez la foire aux questions disponible sur le [site Web](#) de la Ville.

- 30 -

Information et source :

Alexandra Vachon

Cheffe de division par intérim | Communications et relations
citoyennes

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9
Tél.: 819 326-4595 Téléc.: 819 326-5425 info@vsadm.ca

Ici bat le cœur des Laurentides

819-326-4595 poste 3217

vachon.alexandra@vsadm.ca